



Dette faite suite à une séparation

Par **aude 11**, le **22/02/2010** à **17:00**

Bonjour,
ma mère est séparée de mon père depuis 1997. A ce jour ils n'ont fait aucune démarche pour divorcer. Elle est allée au commissariat déclarer qu'il avait quitté le domicile en novembre 1997. Seulement, elle vient de recevoir une lettre RAR du tribunal pour une convocation suite à une créance. Après avoir pris contact avec l'huissier, on apprend qu'il s'agit d'un crédit (sofinco) pris par mon père en août 2005. On apprend aussi par l'huissier (nous n'avons aucun contact avec mon père depuis de nombreuses années) qu'il a été condamné en 2008 à rembourser 100€ mensuellement par saisie, et maintenant sofinco se retourne sur ma mère. L'huissier nous explique que s'agissant d'un crédit à la consommation, elle doit être "solidaire". Ma mère doit-elle vraiment payer cette dette ? A-t-elle un recours possible ? Merci de votre aide